Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA JP, veuillez visiter :
capajp.fr/annales-sujets-et-corriges

capa-jp — Effectuer des travaux liés à l’entretien des matériels et équipements

Sujet blanc FormaV — CAPa Jardinier paysagiste — E6 : entretien des matériels et équipements

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel.

Situation professionnelle

Entraînement écrit fictif, non officiel. Ce dossier permet de préparer l’analyse d’opérations de maintenance dans le cadre de l’unité E6 du CAPa Jardinier paysagiste. Il ne constitue pas une épreuve officielle et ne remplace ni une intervention pratique ni une évaluation en situation professionnelle. Le cas, les personnes, l’atelier, les équipements, les seuils et les consignes internes ci-dessous sont fictifs et pédagogiques.

Le référentiel décrit E6 comme une épreuve de pratique explicitée d’une durée totale de 30 minutes, comprenant préparation, activité, rangement et restitution. Le présent sujet écrit de 120 minutes est un exercice d’entraînement distinct : aucune réalisation matérielle, observation réelle ou documentation extérieure n’est nécessaire ni attendue. Appuyez-vous exclusivement sur les documents fournis. Répondez en français, en précisant les unités pour les calculs et en distinguant faits observés, hypothèses et décisions. Ne présentez pas les consignes internes du cas comme des règles réglementaires générales.

Situation : vous êtes aide-jardinier dans l’atelier fictif des Jardins du Ruisseau. Votre responsable vous demande d’étudier deux situations séparées : un contrôle conditionnel d’un taille-haie sur batterie et l’analyse corrective d’une anomalie signalée sur un souffleur sur batterie. Il s’agit uniquement de préparer les décisions et les comptes rendus sur papier. Aucun outil ne doit être manipulé pour répondre.

Traitez les questions dans l’ordre. Les questions de calcul peuvent présenter les étapes du raisonnement. Pour les questions de décision, justifiez avec les faits des documents et les consignes internes du cas. Une anomalie dont la cause n’est pas établie ne doit pas être transformée en diagnostic certain.

Document D1 — Atelier fictif : consignes internes de préparation et de traçabilité

Document pédagogique — consignes internes fictives des Jardins du Ruisseau. Ces consignes ne sont pas des prescriptions réglementaires. Dans cet exercice écrit, elles servent à cadrer les décisions attendues.

Avant toute intervention réelle sur un matériel, l’agent consulte la fiche correspondant exactement au modèle et prend connaissance de la demande du responsable. Il porte les équipements de protection prévus par l’organisation du chantier et vérifie que la zone de travail est dégagée. Pour les opérations d’entretien externe autorisées par une fiche, le matériel doit être arrêté et la batterie retirée lorsque cette opération est

prévue par la fiche. Si une batterie, un carter, une poignée, un dispositif de commande ou une protection présente une détérioration visible, l'agent ne remet pas le matériel en service : il le signale et suit les instructions du responsable.

Dans le cas pédagogique, sont autorisés à l'agent : le contrôle visuel externe, le relevé des indications accessibles sans démontage, le nettoyage externe décrit par la fiche du matériel, l'inscription des observations dans le registre et le signalement d'une anomalie. Ne sont pas autorisés dans ce cas : l'ouverture d'un bloc moteur ou d'une batterie, la réparation d'un circuit électrique, le remplacement d'une pièce interne, l'affûtage d'une lame motorisée et tout essai de fonctionnement en présence d'une anomalie de sécurité. En cas de doute, l'agent suspend l'opération et demande une décision au responsable.

Le registre de l'atelier comporte quatre rubriques : date et compteur d'utilisation ; matériel concerné ; faits observés et opération effectivement réalisée ; décision, personne informée et statut du matériel. Une hypothèse doit être présentée comme telle. Une opération non effectuée ne doit pas être inscrite comme réalisée. Après une anomalie, le matériel reste identifié comme indisponible dans le cas jusqu'à décision du responsable et contrôle approprié. Une remise en service ne peut pas être décidée sur la seule base d'un compte rendu écrit par l'agent.

Pour les deux études, la consigne de l'exercice est de produire une analyse professionnelle, pas un mode opératoire de réparation. Vous devez montrer que vous savez préparer une opération, exploiter des données d'entretien, distinguer maintenance conditionnelle et maintenance corrective, repérer les limites de votre intervention et transmettre des informations utiles.

Document D2 — Étude 1 — Fiche du taille-haie et historique d'entretien

Équipement fictif : taille-haie sans fil TH-36, identifié par le numéro interne TH-07. Les informations ci-dessous sont les seules données techniques à employer dans l'étude.

Donnée	Valeur ou consigne interne du cas
Batterie	36 V ; capacité nominale 5 Ah
Puissance électrique moyenne retenue pour le calcul simplifié	300 W
Intervalle de contrôle périodique fixé par l'atelier	25 heures d'utilisation depuis le dernier contrôle consigné
Dernier contrôle inscrit	Compteur : 74,0 h ; date fictive : 3 septembre
Compteur au début de la demande actuelle	96,5 h ; date fictive : 17 septembre
Seuil d'alerte de capacité utilisé dans ce cas d'entraînement	Autonomie observée inférieure à 75 % de l'autonomie théorique simplifiée

Calcul simplifié utilisé uniquement dans cet exercice : énergie nominale en wattheures = tension en volts × capacité en ampères-heures. Autonomie théorique en heures = énergie nominale en wattheures ÷ puissance moyenne en watts. Ce modèle ne prend pas en compte les conditions d'utilisation, le vieillissement, la température ni les pertes ; il ne constitue pas une garantie de durée réelle.

Demande du responsable : préparer le contrôle conditionnel du TH-07, déterminer si le contrôle périodique est imminent au regard de l'intervalle interne, et examiner les observations déjà relevées. La durée d'utilisation rapportée par l'équipe pour une charge complète est de 21 minutes. Aucune mesure

instrumentée de batterie n’a été faite.

Observations écrites transmises à l’atelier : la zone extérieure du carter présente des poussières végétales sèches ; la poignée et le protecteur sont visuellement en place et sans fissure visible ; le boîtier de batterie ne présente pas de fissure visible ; le compteur affiche 96,5 h ; le témoin accessible de batterie indique deux segments sur quatre après le retour du chantier ; l’équipe rapporte une autonomie de 21 minutes lors d’une utilisation récente. La lame n’a pas été examinée en détail et le taille-haie n’a pas été essayé dans le cadre de la transmission écrite.

Fiche interne de contrôle externe : vérifier l’identification et le compteur ; repérer les dommages visibles sur le carter, les poignées, le protecteur et le boîtier de batterie ; relever les salissures externes ; noter les informations rapportées sur l’autonomie sans les confondre avec une mesure technique ; appliquer uniquement les opérations externes prévues pour ce modèle et autorisées par le responsable. Ne pas démonter, ne pas affûter la lame motorisée et ne pas faire d’essai si une détérioration susceptible de compromettre l’utilisation est repérée. Inscrire tout résultat dans le registre.

Document D3 — Étude 2 — Signalement d’anomalie du souffleur

Équipement fictif : souffleur sans fil SF-36, numéro interne SF-03. Le service entretient des allées et des espaces plantés. Cette étude est indépendante de celle du taille-haie.

Message de l’équipe de chantier, daté du 18 septembre : « Au cours de la dernière utilisation, le souffleur a produit une vibration inhabituelle et un bruit métallique intermittent. L’anomalie a été remarquée après un contact léger du carter avec une bordure. L’opérateur a arrêté l’appareil. Il n’a pas poursuivi le travail avec cet équipement. »

Observations externes consignées au retour : une marque de frottement est visible sur une partie extérieure du carter ; aucune fissure n’est observée lors du contrôle visuel transmis ; la grille d’entrée d’air semble dégagée ; le verrou de batterie paraît en place ; aucune odeur inhabituelle n’est rapportée ; la batterie n’a pas été ouverte ni testée ; aucun démontage n’a été effectué. Le bruit et la vibration n’ont pas été reproduits en atelier. Le responsable demande une analyse et un compte rendu avant toute décision de remise à disposition.

Limites internes applicables à ce signalement : l’agent peut relever les faits visibles et les informations communiquées, identifier l’équipement, signaler l’anomalie et maintenir le matériel indisponible dans l’attente d’une décision. L’agent ne doit pas tenter de localiser le défaut en ouvrant l’appareil, ni effectuer un essai pour reproduire le bruit, ni conclure à la défaillance d’une pièce sans contrôle approprié. Le responsable décide de la suite à donner et de la personne compétente pour tout contrôle ou toute réparation qui dépasse les opérations externes autorisées.

Contenu attendu d’un signalement utile : identification sans ambiguïté du matériel ; date et contexte d’apparition ; description séparée des faits observés et des propos rapportés ; mesures immédiates prises ; statut actuel du matériel ; demande précise adressée au responsable. Une cause possible peut être mentionnée uniquement comme hypothèse, avec une formulation prudente et sans masquer l’incertitude.

Document D4 — Repères de travail pour les deux études

Dans ce sujet, une **maintenance conditionnelle** désigne une intervention préparée à partir de l'état observé, d'un compteur, d'un historique ou d'un indicateur. L'agent examine les données disponibles, compare celles-ci aux consignes internes du cas et détermine les contrôles ou décisions adaptés, dans les limites de son autorisation.

Une **maintenance corrective** concerne une anomalie ou un dysfonctionnement signalé. L'analyse attendue consiste à prendre en compte les faits, à prévenir une remise en service non décidée, à transmettre les informations et à distinguer une mesure immédiate de mise en sécurité d'une réparation. Dans cet exercice, une anomalie ne donne pas automatiquement le droit de démonter ou de réparer le matériel.

Pour les calculs de l'étude 1, une heure vaut 60 minutes ; 1 Wh correspond à 1 watt utilisé pendant 1 heure. Gardez les unités cohérentes. Arrondissez l'autonomie théorique à une décimale de minute si nécessaire, puis appliquez le seuil de 75 % à cette valeur. Les valeurs techniques sont des données pédagogiques fictives propres à ce sujet, non des spécifications générales de matériels commercialisés.

Une réponse professionnelle s'appuie sur les éléments précis des documents, ne transforme pas une information rapportée en constat personnel et indique clairement ce qui reste à vérifier. Les seules observations disponibles sont celles écrites dans D2 et D3 : aucune photographie, notice de fabricant, mesure complémentaire, machine réelle ou observation directe ne doit être supposée.

Travail demandé

Barème pédagogique proposé : 44 points. Ce barème et la durée conseillée ne sont pas un barème ou une durée officiels.

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — Préparer le contrôle conditionnel du taille-haie TH-07

E1-Q1 · 2 point(s)

À partir du compteur du dernier contrôle et du compteur actuel du TH-07, calculez le nombre d'heures d'utilisation écoulées depuis le dernier contrôle. Présentez l'opération et l'unité.

Ressources : D2, D4

E1-Q2 · 3 point(s)

En appliquant l'intervalle de 25 heures fixé par l'atelier, calculez le nombre d'heures d'utilisation restant avant d'atteindre l'échéance du prochain contrôle périodique. Indiquez si le contrôle est déjà dû ou s'il est proche.

Ressources : D2

E1-Q3 · 2 point(s)

Calculez l'énergie nominale simplifiée de la batterie du TH-07 en Wh à partir de sa tension et de sa capacité. Écrivez la formule et l'unité.

Ressources : D2, D4

E1-Q4 · 3 point(s)

À l’aide du modèle simplifié fourni, calculez l’autonomie théorique en minutes à pleine charge. Montrez la conversion des heures en minutes.

Ressources : D2, D4

E1-Q5 · 3 point(s)

Calculez le seuil correspondant à 75 % de l’autonomie théorique obtenue à la question précédente. Comparez-le aux 21 minutes rapportées et dites si le seuil d’alerte interne du cas est franchi.

Ressources : D2, D4

E1-Q6 · 3 point(s)

À partir des observations de D2, relevez un fait qui permet de poursuivre la préparation du contrôle externe et un fait qui appelle une vérification ou une décision complémentaire. Distinguez explicitement le constat de l’information rapportée par l’équipe.

Ressources : D1, D2

E1-Q7 · 4 point(s)

Rédigez une préparation concise du contrôle conditionnel du TH-07 : indiquez les vérifications externes prévues dans la fiche interne, les limites à respecter et les conditions qui conduiraient à suspendre l’opération ou à demander l’avis du responsable. Ne décrivez aucune opération de démontage ou d’affûtage.

Ressources : D1, D2

E1-Q8 · 3 point(s)

Rédigez une entrée de registre adaptée à la situation du TH-07 en utilisant les rubriques de D1. Mentionnez seulement les faits connus et les calculs ou informations utiles ; n’inscrivez pas comme réalisée une opération qui n’a pas été effectuée.

Ressources : D1, D2

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — Analyser l’anomalie du souffleur SF-03

E2-Q1 · 2 point(s)

Relevez les deux symptômes signalés pendant l’utilisation du SF-03 et précisez lequel des documents indique qu’il s’agit d’un propos de l’équipe, plutôt que d’un constat reproduit en atelier.

Ressources : D3

E2-Q2 · 3 point(s)

Classez les éléments suivants en deux catégories : observations externes consignées au retour et informations rapportées par l’équipe : vibration inhabituelle ; marque de frottement sur le carter ; bruit métallique intermittent ; grille d’entrée d’air apparemment dégagée.

Ressources : D3

E2-Q3 · 3 point(s)

Quelle décision immédiate concernant le statut du SF-03 est cohérente avec les consignes du cas ? Justifiez-la en vous appuyant sur les faits de D3.

Ressources : D1, D3

E2-Q4 · 3 point(s)

Indiquez deux interventions que l'agent ne doit pas entreprendre dans cette situation et expliquez brièvement pourquoi elles dépassent les limites fixées dans le cas.

Ressources : D1, D3

E2-Q5 · 3 point(s)

La marque de frottement prouve-t-elle la cause du bruit métallique ? Répondez en distinguant fait observé, hypothèse éventuelle et diagnostic établi.

Ressources : D3, D4

E2-Q6 · 4 point(s)

Rédigez un signalement bref au responsable qui comprend l'identification du matériel, le contexte et la date, les faits et propos rapportés, la mesure immédiate prise, le statut actuel et la décision demandée.

Ressources : D1, D3

E2-Q7 · 3 point(s)

Expliquez en quoi cette étude relève d'une démarche de maintenance corrective, tout en précisant pourquoi l'analyse écrite ne permet pas à elle seule de déclarer le souffleur réparé ou de le remettre à disposition.

Ressources : D1, D3, D4

Sources du cadre de compétences

Les sources définissent les compétences visées ; elles ne publient pas ce sujet blanc. Les données techniques du cas sont fournies dans les documents précédents.

- Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements — official-exam-sheet
- Référentiel de capa-jp

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.